



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

Procès-Verbal du Conseil Syndical du 03 avril 2025

Salle du Conseil de la Mairie - 18120 LURY-SUR-ARNON à 09H40

Elu(e)s présent(e)s :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
Mme Nicole SAUGET
M. Erick AUDEBERT
M. Jacques PALLAS
M. Bernard BAUCHER
M. Olivier PERREAU
M. Charles BABLIN
M. Romain GASSIPARD
M. Jany GIBERT
M. Dominique LEVEQUE
M. Eric TOUPET
Mme Chantal CREPAT

Salariées présentes :

Inès MEKLATI
Isabelle FRADET

Elu(e)s excusé(e)s :

M. Damien PRELY
M. Remy POINTEREAU
Mme Emilie COMPAIN
Mme Carole BAPTISTA DE HORTA
Mme Anne-Elisabeth LE FELIC
Mme Céline MILLERIOUX
M. Jean-Paul DAVID (démissionnaire)
Mme Sabine MOREVE
M. François LEGNIER
M. Alain BARDEY

Pouvoir(s) :

M. Rémy POINTEREAU donne pouvoir à
M. Erick AUDEBERT

PJ :

- La présentation (power point)
- Les documents relatifs au budget
 - o Le compte de gestion 2024
 - o Le compte administratif 2024
 - o L'Affectation des résultats 2024
 - o Le budget primitif 2025
- Les délibérations prises

Ordre Du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil syndical du 04/02/2025
- Vote du compte de gestion 2024
- Vote du compte administratif 2024
- Vote de l'affectation des résultats 2024
- Vote du budget primitif 2025 et fongibilité des crédits
- Délibération pour la durée d'amortissement du 204-22



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

- Approbation des actions de l'Accord de Territoire 2025-2027 et son financement
- Points actions Concert'eau
- Délibération portant sur les saisines soumises à l'avis du CST du 24.03.2025 (Télétravail, aménagement des plages horaires de travail, ASA et CNAS)

Monsieur le Président ouvre la séance à 09H40.

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Bernard BAUCHER est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier procès-verbal du Conseil Syndical :

Le procès-verbal du Conseil syndical du 04 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Vote du compte de gestion 2024

Mme Nicole SAUGET, vice-présidente, présente le compte gestion 2024.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes de l'année figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical à l'unanimité approuve le compte de gestion 2024.

4. Vote du compte administratif 2024

Mme Nicole SAUGET présent le compte administratif 2024.

Après vérification, le compte administratif reprend bien les éléments du compte de gestion.

Le Président, Monsieur Guillemain, se retire pour procéder au vote, et désigne Monsieur AUDEBERT Erick pour présider le vote.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2024.

5. Vote de l'affectation des résultats 2024

Mme Nicole SAUGET présente l'affectation des résultats :

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité, l'affectation des résultats 2024.

6. Vote du budget primitif 2025

Mme Nicole SAUGET présente le budget primitif 2025.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025.



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

7. Délibération pour la durée d'amortissement du 204-22

En l'absence de délibération un choix est proposé sur une durée d'amortissement pouvant aller jusqu'à 30ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité, la durée de 30ans pour l'amortissement du 204-22.

8. Approbation du programme AT Arnon aval 2025-2027

Inès MEKLATI présente les actions sur les trois prochaines années de l'Accord de Territoire Arnon Aval 2025 – 2027, nouveau modèle demandé par l'AELB, et du financement de ces actions (voir présentation Power Point).

En récapitulatif, il a été comparé les actions et le financement prévu en 2021 lors de l'écriture du premier contrat, et l'actualisation de ces données.

Le Conseil approuve à l'unanimité :

- La mise en œuvre du programme prévisionnel d'actions de l'accord de territoire sur les années 2025, 2026 et 2027 avec le plan de financement prévisionnel présenté ;
- De prendre à la charge du SMAVAA le montant restant à régler, déduction faite des subventions obtenues ;
- La commission d'appels d'offres à lancer les marchés publics ;
- La commission d'appels d'offres à choisir les prestataires ;
- Le Président et les Vice-Présidents (en cas d'absence du Président) à solliciter les financeurs, à mettre en œuvre toutes les démarches rendues nécessaires au bon déroulement de l'accord de territoire et à signer tout document relatif à ces opérations.

Inès MEKLATI précise également qu'en vue des difficultés financières de l'AELB, il a été demandé de prioriser les actions, et que potentiellement certaines ne pourront pas être financées.

Aussi, il est rappelé que cette programmation est prévisionnelle, et a été décidée il y a 4 ans, sans forcément l'accord de tous les propriétaires et donc des difficultés peuvent être rencontrées dans la réalisation de certaines actions.

9. Points sur les actions Concert'eau

Inès MEKLATI présente la nouvelle formule demandée par l'Agence de l'Eau, c'est-à-dire, les actions de communications devant être en priorité destinées aux élus plus qu'aux scolaires.

Dans ce cadre, les associations partenaires (Nature18 et le CPIE) peuvent donc proposer des animations à destination des élus et leurs équipes sur les thématiques de l'eau. Des exemples sont présentés (voir présentation Power Point), et Inès MEKLATI demande



Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval
Siège social : Mairie de Lury-sur-Arnon
Siège des bureaux : 2 route de Quincy – 18120 LURY-SUR-ARNON
Tél : 06.07.47.36.25 / 02.48.51.03.62
Courriel : smavaa.cdm@gmail.com / smavaa.secretariat@gmail.com

donc aux élus intéressés de bien vouloir la contacter et inversement elle recontactera tout le monde pour faire un point sur les actions 2024.

10. Délibération portant sur les saisines soumis à l'avis du CST du 24.05.2025

- a) Suite à l'avis favorable émis par le CST réunit en commission du 24 mars 2025, une délibération est prise pour la mise en place du protocole de télétravail.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

- b) Suite à l'avis favorable émis par le CST réunit en commission du 24 mars 2025, une délibération est prise sur l'aménagement des plages horaires.
Le Conseil approuve à l'unanimité.

- c) Suite à l'avis favorable émis par le CST réunit en commission du 24 mars 2025, une délibération est prise pour la mise en place des ASA inscrites dans le tableau ci-dessous.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

- d) Suite à l'avis favorable émis par le CST réunit en commission du 24 mars 2025, une délibération est prise pour la mise en place de l'action sociale par adhésion au CNAS.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Divers :

- Nous reparlons de l'action de mise en place de banquettes végétales ou minérales à Migny, ainsi que des délais. Il sera rapidement pris un RDV avec Mme le Maire de Migny.
- Monsieur Jean-Sylvain GUILLEMAIN apporte des précisions quant aux actions de Force Hydro Centre sur le territoire. Des actions seront bientôt menées chez un notaire pour l'achat des barrage (Fussay et Moulin de la Cour) pour que des travaux soient prochainement commencés (dans les quatre années suivantes).
- Monsieur Jacques PALLAS indique qu'il y aura prochainement la visite du département du Cher sur le site des travaux de Saint-Georges sur Arnon.

En l'absence d'autre sujet abordé, la séance est levée à 10H50.

Approuvé le 03/04/2025
Le Secrétaire de Séance
Bernard BAUCHER

Approuvé le 03/04/2025
Le Président,
Jean-Sylvain GUILLEMAIN

